

## PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 18 août 2017

## **Application du Plan d'Action Sécheresse dans les Alpes-de-Haute-Provence**

## Déclenchement du stade « Alerte Renforcée » sur le bassin versant du Lauzon

Depuis le début du mois de juin, les conditions de sécheresse liées à de fortes températures ainsi que l'absence de toute pluie efficace ont entraîné une dégradation continue de la situation hydrologique des cours d'eau.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence a ainsi été placé en situation de Vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse le 7 juillet 2017, afin d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Des mesures de restriction ont été également prises sur les bassins versants du Colostre, du Calavon, du Lauzon, du Largue, du Vançon, du Haut-Verdon et de l'Asse.

L'évolution défavorable de la situation sur les ressources en eau conduit à un nécessaire renforcement des mesures d'économie : ainsi, depuis le 16 août 2017, en application du Plan d'action Sécheresse, le stade d'Alerte Renforcée à la sécheresse est déclenché sur le bassin versant du Lauzon.

Le stade d'Alerte Renforcée sur le bassin versant du Lauzon entraîne des limitations des usages suivants :

- Interdiction de prélever et d'irriguer de 8 h à 20 h;
- Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs ainsi que de remplir les piscines ;
- Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage ;
- Respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau, notifiés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement;
- Réduction de 30 % des prélèvements d'eau individuels, agricoles, industriels et commerciaux, quel que soit l'usage.

Les communes concernées sont les suivantes :

Cruis, Fontienne, Forcalquier, Lurs, Montlaux, Niozelles, Pierrerue, Revest Saint-Martin, Saint Etienne les Orgues, Sigonce.

Contact presse: Sara JANSSEN – Tél. : 04 92 36 72 10 Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Dresse mmnnique L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique actualité/sécheresse et à la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

Les bassins versants du Colostre et de l'Asse sont toujours placés en crise à la sécheresse, les bassins versants du Largue, du Vançon et du Haut Verdon en alerte, et le bassin versant du Calavon en alerte renforcée.

Les communes non concernées par un arrêté préfectoral de restriction restent quant à elles en situation de « vigilance ». Ce stade n'impose pas de restriction particulière mais demande à tous les usagers de modérer leur consommation d'eau, les conditions climatiques laissant en effet entrevoir une dégradation rapide de la ressource.

Contact presse: Sara JANSSEN – Tél. : 04 92 36 72 10 Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr